



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°18 -

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250909-250909_18-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Marché de travaux de sauvegarde des forges Mondière – Avenant 1 lot 2

SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ; Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Christophe MANKA à Martine MUÑOZ ; Michelle MAGNOL à David DERROSSIS ; Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

ID : 063-216304303-20250909-250909_18-DE

S²LO

C.M. 09.09.2025

- N°18 -

MARCHÉ DE TRAVAUX DE SAUVEGARDE DES FORGES MONDIÈRE – AVENANT 1 LOT 2

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2194-2 et R.2194-8 ;
- **Vu** la délibération n°32 du 05 novembre 2024 attribuant les deux lots du marché de travaux de sauvegarde des Forges Mondière aux entreprises suivantes :
 - Lot 1 – Charpente / Couverture : entreprise SAS MAURICE NAILLER pour un montant de 575 038,97 euros Hors Taxes (HT),
 - Lot 2 – Menuiserie / Miroiterie : entreprise MIROITERIE DAGUILLOUN pour un montant de 126 355,00 euros HT ;
- **Vu** la délibération n°11 du 09 juillet approuvant l'avenant n°1 du Lot 2 pour un montant de 21 165,00 euros HT portant le nouveau montant du marché à 147 520,00 euros HT ;
- **Considérant** que dans le cadre de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications et des adaptations :
 - Lot 1 – Charpente :
 - Plus-value d'un montant de 31 708,11 euros HT comprenant : travaux de maçonnerie supplémentaire, charpente à créer de 10m² supplémentaires, création d'un socle en pierre et étalement en sous œuvre de l'atelier 1,
 - Moins-value d'un montant de 43 799,50 euros HT comprenant : fourniture non posées (grand campanile, dauphin coudé) et enveloppe « imprévues » du devis non utilisée ; Soit un bilan des plus et moins-value en fin de chantier pour un montant de moins 12 091,39 euros Hors Taxes (HT), portant le montant du marché à 562 947,58 euros HT ;
 - Lot 2 – Menuiseries/Miroiterie :
 - Plus-value à hauteur de 16 180,00 euros HT correspondant à des travaux supplémentaires de dépose des vitrages de la verrière intérieure ;
 - Moins-values à hauteur de 43 720,00 euros HT correspondant à la suppression de deux verrières intérieures,
 Soit un bilan des plus et moins-values s'élève donc à moins 27 540,00 euros HT, portant le montant du marché à 119 980,00 euros HT ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** l'avenant 1 au 1 – Charpente avec l'entreprise SAS MAURICE NAILLER pour un montant de moins 12 091,39 euros HT, portant le montant du marché à 562 947,58 euros HT ;
- **Approuve** l'avenant n°2 du Lot 2 – Menuiseries/Miroiterie pour un montant de moins 27 540,00 euros HT, portant le montant du marché à 119 980,00 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer les avenants et tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Isabelle FUREGON

Le Maire,

Stéphane RODIER

